

# Journée technique nationale : instruction des manifestations sportives de nature

Témoignage d'un organisateur :



Raid in France



# RAID IN FRANCE :



- ▶ **Course d'aventure expédition (adventure racing),**
  - ▶ Non stop (24h/24h) de 3.5 jours à 7 jours
  - ▶ Multi-activités (trek, VTT, kayak, raft, spéléologie, canyoning, cheval, cordes...)
  - ▶ Par équipe mixte de 4 coureurs
  - ▶ En autonomie et en orientation (GPS interdit)
- ▶ **Manche française de la coupe du monde d'aventure racing,**
  - ▶ 12 manches dans le circuit mondial (ARWS)
  - ▶ Course unique en France
- ▶ **50 équipes maximum**
  - ▶ en moyenne de 30 à 40 équipes soit de 120 à 160 participants
  - ▶ Environ 10 nations représentées par manche (30 sur les championnats du monde)



# RAID IN FRANCE :

- ▶ 9 éditions depuis 2007
- ▶ 3810 km de parcours tracés
- ▶ 20 départements traversés
- ▶ 6 régions
- ▶ 4 parcs naturels nationaux traversés (Ecrins, Pyrénées, Mercantour, Cévennes)
- ▶ 9 parcs naturels régionaux traversés (Baronnies Provençales, Camargue, Haut Jura, Queyras, Monts d'Ardèche, Narbonnaise en Méditerranée, Pyrénées Catalanes, Vercors, Verdon)
- ▶ 55 zones Natura 2000 traversées
- ▶ Des ENS, des réserves naturels, de biotopes...traversées



# DOSSIER D'INSTRUCTION

## ▶ DIFFICULTES GLOBALES :

### ▶ VOLUME ET NOMBRE DE DEMARCHES A EFFECTUER

- ▶ Rencontres >>> Déplacements nombreux (présence physique indispensable)
- ▶ Trouver la bonne information

### ▶ GESTION DU PARCOURS et DES AUTORISATIONS

- ▶ Cadre particulier >>> Fonctionnement spécial (différence entre tout un chacun et le sportif organisé)
  - ▶ Ensemble des Zones naturelles sensibles réglementées (Natura 2000)
  - ▶ Empilage des couches de gestions (Parc ou réserve+N2000+ONF+...)
  - ▶ Propriétés privées
- ▶ Va et vient important et chronophage en terme de reconnaissance du parcours



# REFLEXIONS

- ▶ **IL EST DE PLUS EN PLUS DIFFICILE D'ORGANISER UNE MANIFESTATION SPORTIVE DE NATURE.**
  - ▶ BENEVOLES >>> PASSIONNES, NON PROFESSIONNELS >>> TEMPS INSUFFISANT
- ▶ **UNE MANIFESTATION SPORTIVE EST UN EVENEMENT EXCEPTIONNEL**
  - ▶ Doit être considéré comme unique : chaque épreuve est spécifique. Elle demande une étude individuelle
  - ▶ Génère des retombées économiques réelles et indispensables pour certains territoires.
  - ▶ La pratique sportive permet un cadre précis et une meilleure connaissance des milieux par les pratiquants
- ▶ **EN GENERAL UN ORGANISATEUR EST UNE PERSONNE RESPONSABLE**
  - ▶ L'état est là pour aider >>> forme d'empathie plus présente
  - ▶ La responsabilité qui est engagée est celle de l'organisateur





# SUGGESTIONS :

- ▶ Dans la mesure du possible, organiser une réunion de présentation générale avec le maximum d'acteurs pour optimiser les déplacements
- ▶ Editer une charte N2000 qui permettrait un seuil (celui national ??) en dessous duquel le travail administratif de l'organisateur serait limité
- ▶ Etudier le document d'étude d'impact N2000 pour qu'il soit plus facilement accessible à l'organisateur et pédagogique (cf l'Ain) et identique.
- ▶ Envisager des véritables études d'impacts des manifestations sportives de nature et de leurs nuisances réelles (collaboration entre des organisateurs et des gestionnaires d'espaces naturels). Piétinement, bruit, lumière, afin de posséder des données objectives



**MERCI DE VOTRE ATTENTION**

